

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2024-01-Prise en charge de l'extravasation associée aux traitements antinéoplasiques

Objet : Prise en charge de l'extravasation associée aux traitements antinéoplasiques

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles		2023-01-26
Le comité de pharmacologie		2023-01-25
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire		N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers		2022-11-09
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		2024-01-17

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habilités et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	Direction de santé publique (DSPublique)	
	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DITSADP)	
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (DSAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance et Itinérance (DSMDI)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	Clinique ambulatoire d'hémo-oncologie
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Tout usager recevant un traitement d'un ou plusieurs antinéoplasiques par voie intraveineuse.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance
- Effectuer et ajuster les traitements médicaux, selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

INDICATIONS

Traiter les extravasations par voie périphérique ou centrale selon l'agent extravasé

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

L'extravasation peut produire des ulcérations et de la nécrose en l'absence de traitement. Afin de réduire la sévérité des dommages tissulaires, l'extravasation doit être détectée et traitée rapidement. Cet effet indésirable doit être considéré comme une urgence oncologique.

CONTRE-INDICATIONS

Allergie à un des antidotes spécifiques aux agents antinéoplasiques

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical PRO-2024-01-Prise en charge de l'extravasation associée aux traitements antinéoplasiques

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

En présence de contre-indications, consulter le médecin traitant ou en l'absence de celui-ci, le médecin de garde assigné

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

En cas de problèmes ou pour toutes autres questions, contacter le médecin traitant de l'utilisateur. En l'absence de celui-ci, le médecin de garde assigné.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Produit du Réseau de cancérologie du Québec. Ce modèle d'ordonnance collective a été préparé par le sous-comité dédié aux guides et aux conseils du comité de l'évolution de la pratique des soins pharmaceutiques à la Direction québécoise de cancérologie du ministère de la Santé et des Services sociaux. Référence : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). Prise en charge de l'extravasation associée aux traitements antinéoplasiques - Guide de pratique rédigé par Jim Boulanger. Québec, 2014, 58p.

Guide de prise en charge de l'extravasation des agents antinéoplasiques, Guide et normes, Mise à jour Avril 2019. Une production de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) Direction des services de santé et de l'évaluation des technologies, 89p.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin en place dans la salle de traitement en oncologie.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin traitant ou de garde.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

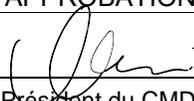


Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2024-01-17

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-01-17

Date